

tuaire dont il était l'ornement. Une des gloires les plus pures de la vieille Angleterre s'est éteinte avec Son Eminence le cardinal Manning. Sur sa tombe à peine fermée, il me sera permis de jeter, en passant, les fleurs d'une admiration sincère et d'un respectueux souvenir.

Dans une circonstance difficile les autorités civiles ont eu recours à l'intervention efficace de cet homme distingué pour régler, à l'amiable, un différend des plus sérieux qui menaçait de transformer Londres en un champ de carnage.

L'Angleterre en cela ne faisait que mettre en pratique, une fois de plus, son principe de soumettre à l'arbitrage d'hommes compétents la solution de questions difficiles qui, autrement, ne pourraient être tranchées que par le sabre, au prix de l'effusion de beaucoup de sang, au prix de la paix et de la propriété de l'empire.

C'est ainsi que dans une question qui nous regarde spécialement, lorsque les intérêts de notre pays sont venus, tout dernièrement, en conflit avec ceux des Etats-Unis, l'Angleterre a entamé des négociations avec la grande république au sujet du droit de navigation, de pêche et de chasse dans la mer de Behring. Les négociations ont été poursuivies en vue d'amener le règlement de ces difficultés par voie d'arbitrage. En conséquence des commissaires ont été nommés par les deux gouvernements. Ils ont fait une étude approfondie de la question, et comme cette question de droit international se rattache par certains côtés à une question d'histoire naturelle, les commissaires se sont rendus jusque dans la mer de Behring pour y étudier, sur place, les habitudes, les mœurs, la manière de vivre des phoques, le sujet ou du moins l'occasion des difficultés existantes. Les commissaires se sont ainsi mis en état, par leurs propres observations, par une étude consciencieuse, de suggérer, d'autorité, les moyens les plus efficaces pour la protection et la conservation de ces amphibiens. Siégeant actuellement à Washington, la commission y poursuit ses études et arrivera, avant longtemps, à une conclusion qui sera de suite communiquée aux deux gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Le gouvernement de notre propre pays, que cette solution intéresse à un si haut degré, a tout lieu d'espérer—il nous le dit du moins et cette assurance doit nous être chère—que la détermination à laquelle arriveront les arbitres, résultat final de cette

commission, conduira à un règlement juste et équitable de ces difficultés et dissipera le nuage menaçant qu'un vent d'orage avait amené au-dessus de nos têtes.

Le règlement pacifique de cette question met de nouveau en relief l'avantage, l'inappréciable avantage que nous avons de vivre sous le drapeau britannique et d'avoir comme protectrice de nos droits, comme soutien de notre enfance, comme guide de nos pas, une nation puissante, respectée, dont les flottes sillonnent les mers, dont le pavillon se déploie comme signe de force et de grandeur sur les cinq parties du monde et qui nous a donné, à nous, la plénitude de nos droits politiques, le libre exercice de notre culte, la liberté, en un mot, sous toutes ces formes, jusqu'à cette liberté du commerce que nous exerçons, à notre gré, contre les intérêts de la mère patrie, en taxant à notre avantage et à son détriment, les produits de son sol et de ses industries.

Liberté plus entière fut-elle jamais accordée à une colonie ? aussi le peuple canadien est-il satisfait de son sort, et je suis sûr de me faire ici l'écho de ses sentiments et d'être plus particulièrement l'interprète des aspirations de la province de Québec, en déclarant, en proclamant notre loyauté à la couronne britannique et notre désir de vivre sous son égide. Ceux-là n'aiment pas leur pays qui veulent lui faire abandonner les avantages réels et connus pour le précipiter dans l'inconnu et l'incertain. Ceux-là sont traîtres à leur nationalité qui veulent la noyer dans le flot des intérêts purement matériels ou qui consentent à l'absorption complète de leur race dans cette mer immense d'une population de soixante millions.

Les intérêts de notre pays militent hautement contre une telle absorption. Notre proximité des Etats-Unis nous impose sans doute l'obligation d'avoir des rapports journaliers avec ce pays. Mais les relations amicales, même nécessaires, peuvent exister sans que l'un des pays disparaisse, englouti dans l'autre. Que voyons-nous aujourd'hui ?

Il n'y a pas à le nier, le commerce nécessaire entre les deux pays fait surgir de temps à autre des questions internationales, d'une grande importance pour nous comme pour nos amis les Américains. L'extension elle-même du commerce est devenue une de ces questions que les deux gouvernements ont intérêt et sont actuellement à